Nombre de membres au Conseil Métropolitain 100 titulaires - 41 suppléants

Conseillers en fonction : 100 titulaires - 41 suppléants Conseillers présents : 63 Dont suppléant(s): 0

Pouvoirs: 19 Absent(s) excusé(s): 32

Date de convocation : 6 décembre 2022

Absent(s): 5 Vote(s) pour: 82

Vote(s) contre: 0

Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 12 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-12-12-CM-15:

Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz - Modification des tarifs de location de salle.

Rapporteur: Monsieur Patrick THIL

Le Conseil.

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 décembre 2007, déterminant les tarifs de location de l'Opéra-Théâtre de Metz-Métropole, modifiée par la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 3 décembre 2019.

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser les écoles de musique et de danse de Metz Métropole signataires de la « Charte d'enseignement artistique » au regard de leurs engagements pour le territoire.

DECIDE de fixer la tarification de location de la salle de spectacle de l'Opéra-Théâtre au bénéfice des signataires de la « Charte de l'enseignement artistique » de la façon suivante :

- 2 100 € TTC pour le premier jour de location,
- 1 400 € TTC pour le deuxième jour et suivants,

tarifs auxquels s'ajouteraient les frais obligatoires de personnel tels que le prévoit la délibération initiale.

Ces tarifs s'appliquent à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

DECIDE de fixer les tarifs TTC de l'Opéra-Théâtre conformément au tableau joint en annexe.

Le Secrétaire de séance

Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation La Secrétaire Générale

/₄ / Mai

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

EUROMETROPOLE DE METZ

DGAAT

OPERA-THEATRE

LOCATIONS PRATIQUEES PAR L'OPERA-THEATRE	TAR	IFS
) GRANDE SALLE (750 places)		
arifs forfaitaires par jour de mise à disposition (à partir de 8h et jusque 23h30)		
A - Mise à disposition de la salle	нт	ттс
a) associations, organismes sans but lucratif ou à but humanitaire ou social, établissements scolaires situés sur le territoire de Metz Métropole, Communes de Metz Métropole, membres du Club-Partenaires spectacle avec entrées payantes tarif premier jour (pour les écoles signataires de la "charte d'enseignement artistique") tarif deuxième jour et suivants (pour les écoles signataires de la "charte d'enseignement artistique") spectacle avec entrées gratuites autres utilisations (assemblées générales, colloques)	2 337,50 € 1 750,00 € 1 166,67 € 1 210,00 € 1 650,00 €	2 805,00 € 2 100,00 € 1 400,00 € 1 452,00 € 1 980,00 €
o) autres utilisateurs (y compris écoles de danse) spectacle avec entrées payantes spectacle avec entrées gratuites autres utilisations (assemblées générales, colloques) 3 - Mise à disposition de personnel pour un minimum de 3 heures	4 675,00 € 2 337,50 € 2 750,00 €	5 610,00 6 2 805,00 6 3 300,00 6
toute heure supplémentaire sera facturée obligatoire : 2 SSIAP 1 gardien/agent d'accueil 1 électricien 1 machiniste/accessoiriste 6 ouvreurs total	€/h 50,00 € 25,00 € 25,00 € 25,00 € 90,00 € 215,00 €	3 heures 150,00 € 75,00 € 75,00 € 75,00 € 270,00 € 645,00 €
facultatif 2 ouvreurs (si ouverture du 3e balcon) 2 agents de vestiaires (si nécessaire)	30,00 € 30,00 €	90,00 € 90,00 €
II) AUTRES SALLES		
A - Foyer Ambroise-Thomas: a) mise à disposition de la salle pour l'organisation d'une réception à l'occasion d'un spectacle pour l'organisation d'expositions, forfait minimum au-delà de 3 jours par jour supplémentaire pour l'organisation de réceptions hors spectacles, colloques, conférences, réunions, formations par demi-journée (de 8h à 13h ou de 13h à 18h) en journée (entre 8h et 18h) en soirée (entre 18h et 23 h)	495,00 € 330,00 € 110,00 € 550,00 € 1 100,00 € 825,00 €	594,00 € 396,00 € 132,00 € 660,00 € 1 320,00 €
b) Mise à disposition de personnel obligatoire: 1 SSIAP 1 gardien/agent d'accueil 1 électricien 2 ouvreurs total	€/h 25,00 € 25,00 € 25,00 € 30,00 € 105,00 €	
B - studio de répétition Georges-Masson : a) mise à disposition de la salle . par demi-journée (de 8h à 13h ou de 14h à 19h) . en journée (de 8h à 19h) . en soirée (entre 18h et 23h) En cas de présence de personnel d'accueil, ces tarifs sont majorés de 50%	137,50 € 275,00 € 440,00 €	165,00 € 330,00 € 528,00 €
b) Mise à disposition de personnel obligatoire : 1 SSIAP 1 gardien/agent d'accueil 1 électricien total	€/h 25,00 € 25,00 € 25,00 € 75,00 €	
C- hall billetterie : a) mise à disposition de la salle - en 1/2, journée, entre 8h et 13 h ou 13h et 18h - en journée, de 8h à 18h maximum - en soirée, de 18h à 23h ; tout dépassement au-delà de 23h, sans pouvoir excéder 2h du matin, sera majoré de 50% En cas de présence de personnel d'accueil et/ou technique, ces tarifs sont majorés de 50%	110,00 € 165,00 € 198,00 €	132,00 € 198,00 € 237,60 €
b) Mise à disposition de personnel obligatoire : 1 SSIAP 1 gardien/agent d'accueil 1 électricien total	€/h 25,00 € 25,00 € 25,00 € 75,00 €	

	1	i i	
D-hall cheminée : a) mise à disposition			
- en 1/2, journée, entre 8h et 13 h ou 13h et 18h	110,00€	132,00 €	
- en journée, de 8h à 18h maximum	165,00 €	198,00 €	
- en soirée, de 18h à 23h ; tout dépassement au-delà de 23h, sans pouvoir excéder 2h du matin, sera majoré de 50% En cas de présence de personnel technique, ces tarifs sont majorés de 50%	198,00€	237,60 €	
len cas de presence de personnei technique, ces tanis sont majores de 50%			
b) Mise à disposition de personnel			
obligatoire:	€/h		
1 SSIAP	25,00 € 25.00 €		
1 gardien/agent d'accueil 1 électricien	25,00 €		
total	75,00 €		
	*		
III) MISE A DISPOSITION DE MOYENS TECHNIQUES			
Mise à disposition de matériel technique, par jour,			
Sonorisation (de conférence)	250,00€	300,00 €	
Videoprojecteur 20 000 lumens	1 250,00€	1 500,00 €	
. Videoprojecteur 5 000 lumens	312,50€	375,00 €	
. Videoprojecteur 2 000 lumens	125,00€	150,00 €	
IV) LOCATION DE PRODUCTIONS			
leaction des productions eleccifiées en programmation en estéracion de tarifs A et B	5 500,00€	6 600.00€	
location des productions classifiées en programmation en catégories de tarifs A et B location des productions classifiées en programmation en catégories de tarifs C et D, et pour les locations de productions ci-dessus (A et B) à	5 500,00€	₩ 000,00€	
partir de la 4ème représentation louée (tarif dégressif)	3 000,00€	3 600,00€	
NA LITH IOATION BUILDOUGHE BE VENTE BEG BILLETO BANG LE CAC BEG			
V) UTILISATION DU LOGICIEL DE VENTE DES BILLETS DANS LE CAS DES			
LOCATIONS DE L'OPERA-THEATRE			
Prix de la prestation par billet émis	1,00€	1,20€	

Résumé de l'acte 057-200039865-20221212-2022-12-DC15-DE

Numéro de l'acte :

2022-12-DC15

Date de décision :

lundi 12 décembre 2022

Nature de l'acte :

DE

Objet:

Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz - Modification des tarifs de location de salle

Classification:

8.9 - Culture

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le:

14/12/2022

Numéro AR:

057-200039865-20221212-2022-12-DC15-DE

Document principal:

99 DE-15.pdf

Historique:

13/12/22 16:35	En cours de créatior	1		
13/12/22 16:36	En préparation	Catherine DELLES		
14/12/22 13:53	Reçu	Catherine DELLES		
14/12/22 13:54	En cours de transmi	En cours de transmission		
14/12/22 14:00	Transmis en Préfect	Transmis en Préfecture		
14/12/22 14:09	Accusé de réception	Accusé de réception reçu		